

LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement : \$1.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 3 JUIN 1882.

2 Centins le Numéro

LA SESSION DE QUEBEC.

La session du parlement provincial qui vient de se terminer fera époque dans les annales de notre législation. D'abord, l'importante mesure de la vente du chemin de fer du Nord, mesure qui a eu pour résultat de diminuer la dette provinciale, tout en conservant à la province les avantages qui découlent de l'exploitation de cette voie ferrée, a donné lieu à un débat très long, très animé et très intéressant.

La chambre a accordé au gouvernement l'autorisation de contracter un nouvel emprunt de \$3,000,000, ce qui lui permettra de continuer à subventionner l'agriculture et les industries agricoles. Dans le but d'équilibrer les dépenses et les recettes, on a imposé des taxes légères sur diverses compagnies industrielles et financières. Nous avons eu, dans le temps, occasion de parler de ce nouveau genre d'impôt. Inutile de revenir là-dessus aujourd'hui.

La dette flottante de la province a été convertie en rente sur l'état, ce qui offrira au public l'occasion de faire des placements sûrs et nous permettra de garder dans le pays le montant de l'intérêt que, d'après l'ancien système, il aurait fallu payer à l'étranger.

Une partie de notre territoire encore inexploité a été affectée à l'encouragement de nouvelles voies ferrées, ce qui assurera la colonisation rapide d'immenses régions dont la fertilité ne saurait être surpassée et qui renferment des terrains miniers d'une grande richesse. Tout en accordant généreusement à ces compagnies des concessions de terres d'une étendue considérable, le gouvernement n'a pas négligé de protéger le commerce de bois.

Des mesures ont été prises pour assurer l'achèvement de la ligne du chemin de fer provincial et son raccordement avec le chemin de fer Intercolonial. La session a été longue et laborieuse : Quelques unes des mesures adoptées ont rencontré une opposition acharnée, au conseil législatif et à la Chambre d'Assemblée, mais dans son ensemble l'on peut dire que la ligne de conduite suivie par le gouvernement a été conforme aux idées de progrès qui distinguent la politique conservatrice.

General de Charrette

M. le Dr. Piché a reçu, ce matin, la dépêche suivante, de New-York :

Le Général de Charrette accompagné de sa femme, est arrivé ce matin ; il part aujourd'hui pour Baltimore, et sera à Montréal vers le 20 de juin. Nous remettons entre vos mains les détails de la réception.

(Signé) N. RENAUD.

Nous engageons nos concitoyens à ne rien négliger pour recevoir dignement dans notre ville ce peuplé soldat du Pape qui veut bien nous honorer de sa visite.

LA MOUCHE A PATATES - LA DESTRUCTION.

I

Il y a sept ou huit ans, l'insecte que l'on appelle vulgairement la mouche à patates fit son apparition dans la province de Québec après avoir ravagé les contrées de l'Ouest des Etats-Unis. Il y avait lieu de ne pas s'étonner de son apparition dans notre pays, à laquelle on devait s'attendre, car on savait que l'insecte opérait une migration constante vers les régions de l'Est. Il y avait aussi lieu de ne pas être surpris des ravages dont son apparition allait être le point de départ, puisque les journaux des contrées qui avaient d'abord vu la mouche à patates étaient remplis de doléances au sujet de son action destructive, et qu'ils nous avaient à l'avance initiés à ses mœurs ; et pourtant, tous, ou presque tous, furent pris au dépourvu. La stupéfaction et le découragement furent complets lorsque l'on vit les plus beaux champs de pommes de terre totalement dévastés en quelques jours sous l'action destructive de myriades d'ennemis qui se renouvelaient, qui se multipliaient sans cesse avec une profusion désespérante. On en vint même à se demander, en face d'une telle calamité, si le règne de la patate n'était pas arrivé à sa fin ; et si le précieux tubercule qui trône avec tant d'honneur aussi bien au milieu des festins somptueux du riche que sur l'humble table du pauvre, n'allait pas disparaître de l'alimentation générale ; si enfin cette ressource inestimable n'allait pas être enlevée à tout jamais à l'économie domestique.

Cependant, le premier moment de surprise, de stupéfaction, de découragement passé, il en arriva ce qu'il en arrive avec les fléaux qui viennent de temps en temps affliger le genre humain : la réflexion surgit, et avec elle, l'idée de combattre.

Le premier mode de combat qui se présenta tout naturellement à l'esprit des cultivateurs fut la chasse. C'était la guerre à l'état rudimentaire. La guerre basée sur les données de la science, sur les ruses stratégiques, n'était pas encore inventée. L'insecte s'attaquait avec acharnement et de vive force à notre subsistance même, il fallait le combattre de vive force sans relâche, le prendre en masse, l'écraser ou le brûler viv sans pitié. Quelles affreuses hécatombes, quels effroyables auto-da-fé n'en résultèrent pas !...

Pendant plusieurs années, on dut se borner à ce genre de destruction. Mais si cette méthode pouvait suffire pour des exploitations restreintes, il n'en était plus ainsi lorsqu'il s'agissait de grandes cultures ; elle était d'une application assez pénible, très lente et très peu efficace, puisqu'elle laissait toujours derrière elle des germes qui ne tardaient pas à réapparaître sous

forme de larves, état dans lequel la mouche est surtout nuisible par sa voracité extraordinaire.

J'ai vu, cependant, en 1878, dans le jardin de la prison, à Québec, un terrain assez considérable planté de pommes de terre qui était totalement infesté et qui a été complètement sauvé par l'application de la chasse seule. Mais il est bon de dire que le géolier mettait à la disposition du jardinier autant de prisonniers qu'il en voulait, avançant qui manque aux cultivateurs, réduits le plus souvent au seul personnel qui composait leurs familles.

Il fallait trouver un moyen moins coûteux, plus prompt, plus efficace. On essaya les fumigations, les saupoudrages, les arrosages, sous les formes les plus diverses, mais sans obtenir le résultat attendu. Comme on ne possédait pas des données bien précises pour diriger les recherches, on dut nécessairement procéder par tâtonnement jusqu'à ce que l'on découvrit les propriétés merveilleuses du vert de Paris. C'est à partir de là que l'on connut enfin une méthode facile et efficace pour détruire l'ennemi commun.

Quoique l'emploi du vert de Paris pour détruire la mouche à patates soit maintenant connu de tout le monde, je crois qu'il ne sera pas inutile de revenir sur cette importante question au moment où la lutte contre le terrible insecte va bientôt recommencer ; sans doute la quantité de mouche à patates a notablement diminué en 1881, mais ne nous faisons pas illusion : malgré les efforts multipliés faits dans les dernières années, l'ennemi n'a pas disparu complètement ; il va revenir, et il ne faut pas nous départir de notre vigilance : autant il est acharné à l'attaque, autant nous devons l'être à la défense de nos récoltes. Je vais donc rappeler les moyens à employer afin de prémunir les cultivateurs contre toute surprise, et pour qu'ils ne soient pas pris au dépourvu lorsque le danger se montrera de nouveau.

II

Rappelons d'abord que le vert de Paris est la seule substance connue jusqu'ici qui agisse efficacement pour détruire la mouche à patates par l'empoisonnement. Cette substance tue invariablement l'insecte à l'état de larve ou à l'état parfait, dès qu'il a rongé une feuille ou partie de feuille sur laquelle se trouve la moindre parcelle de vert de Paris. La principale condition à observer, c'est de l'employer aussi divisé que possible, ce qui est rendu facile par son état de poudre impalpable. Il ne peut être employé pur, et il est nécessaire de l'étendre avec un corps liquide, ou avec un corps solide amené à un état parfait de division par le tamisage. De là deux méthodes : l'arrosage et le saupoudrage.

Arrosage et aspersion— Cette méthode est la plus simple, la plus expéditive, la moins fatigante, en même temps qu'elle est la plus efficace. On prend une cuillerée moyennement haute de vert de Paris que l'on met dans un seau plein d'eau, et l'on brasse parfaitement. Le vert est insoluble dans l'eau, mais par le brassage répété de temps à autre, il est facile de le faire tenir en suspension, ce qui est suffisant. Si l'on emploie l'aspersion on prend une poignée de tiges de l'herbe de St Jean, ou toute autre plante analogue, on en plonge les extrémités dans l'eau chargée de vert de Paris, et passant dans les sillons, on asperge les verts de pommes de terre, de manière à ce que toutes les feuilles, surtout celles des plantes infestées, reçoivent un peu du liquide empoisonné. Mais l'arrosoir est plus commode et surtout moins fatigant. L'opération, du reste, se conduit de la même manière. On parcourt ainsi tout le champ. Si vous avez bien manœuvré, vous pouvez visiter vos pommes de terre le lendemain : c'est à peine si vous découvrirez encore par-ci par-là quelques rares larves de mouches vivantes qui ne tarderont pas elles-mêmes à subir le sort de leurs congénères ; en regardant dans les sillons, vous verrez celle-ci gisant sans vie éparpillées sur le sol.

Le bon vert de Paris se vend de 30 à 40 cents la livre, et en opérant bien, il en faut de deux à trois livres pour un arpent de pommes de terre.

Quelquefois, après quinze jours, trois ou quatre semaines, les insectes se montrent de nouveau. Il faut alors faire une seconde opération qui sera définitive. Plus tard ils pourront encore apparaître, mais alors ils ne pourront plus causer de dommages aux tubercules.

Ce procédé, comme on le voit, est d'une application excessivement facile. Il n'en est pas de même du saupoudrage, dont il va être question.

Saupoudrage — Emploi du plâtre

Le plâtre, par sa composition, par l'état sous lequel il se présente, semble être la substance la plus convenable pour être mélangée avec le vert de Paris lorsqu'on adopte la méthode du saupoudrage, et c'est lui en effet qui a été choisi. Le plâtre présente cet avantage que si son emploi occasionne une certaine dépense, cette dépense n'est pas perdue, puisqu'il forme un amendement précieux et même un engrais. On passe le plâtre au tamis fin ; on le mélange intimement avec le vert de Paris à raison de 100 livres pour 2 livres de vert, et l'on saupoudre les verts des pommes de terre avec un vase de fer blanc fermé, muni d'un manche et dont le fond est percé comme un tamis.

L'opération en outre qu'elle est très pénible n'est pas sans danger pour celui qui l'exécute. D'abord, celui qui fait le mélange ne peut éviter de res-

pirer une quantité plus ou moins grande de poudre empoisonnée. Il est vrai que l'on peut se procurer le mélange tout préparé. Pendant l'opération, s'il fait le moindre vent, une notable partie de la poudre est entraînée ailleurs que sur les feuilles de pommes de terre, et l'effet utile est diminué d'autant; si le temps est calme, il s'élève un nuage de poussière qui est forcément absorbé par les poumons de l'opérateur, ou qui se dépose sur son corps et sur ses vêtements; la sueur aidant, cette couche durcit et forme une croûte que l'on a toutes les peines du monde à faire disparaître.

Je puis en parler à bon escient, ayant pratiqué moi-même les deux méthodes; l'arrosage et le saupoudrage au plâtre, après avoir essayé aussi de la chasse.

Somme toute, si l'on veut préserver les pommes de terre de la voracité de leurs ennemies, les mouches à patates, il faut employer le remède radical, le vert de Paris, et le plus avantageux sous tous les rapports, c'est de l'employer en arrosages, délayé dans l'eau.

Dans le principe, l'emploi du vert de Paris a soulevé quelques préjugés qui disparaissent peu à peu. Il est vrai que le vert de Paris est un poison très violent, aussi est-il absolument nécessaire d'user avec lui des mêmes précautions dont on use avec les autres substances vénéneuses. D'ailleurs sa couleur caractéristique elle-même est une garantie contre toute substitution erronée en contre la malveillance. On a prétendu que le vert employé demeurait un danger permanent pour les animaux domestiques. Mais il y a là une grave erreur démontrée par le fait même qu'il arrive souvent que les insectes apparaissent et se propagent de nouveau sur les plantes qui ont été arrosées de vert de Paris. Si le poison subsistait, il est évident que les mouches périeraient à mesure qu'elles attaqueraient les feuilles qui avaient été empoisonnées. Ce fait s'explique par la raison que le vert déposé sur les feuilles est lavé par la première pluie, ou ne tarde pas à être décomposé par l'action des influences atmosphériques. Si le danger existe réellement dans les premiers jours il ne tarde pas à disparaître. D'un autre côté, il est clair que la place des animaux domestiques n'est pas dans le champs de pommes de terre, où ils causeraient autant de dommages que les mouches. C'est le cas de dire :

“ Champ bien cloturé
Champ bien gardé ”.

OCT. CUISSET.

Montréal 20 mai 1882.

NOTE.—Il faut avoir la précaution de se servir des mêmes vaisseaux pour toutes les opérations. Le mieux serait même de conserver d'année en année, ces vaisseaux pour l'usage exclusif du vert de Paris. Mais si le travail fini, on les emploie à d'autres usages, on doit préalablement les nettoyer avec un soins extrême.

NOTE IMPORTANTE — *Cas d'empoisonnement par le vert de Paris* — Je donne la note suivante pour le cas où malheureusement, il se produirait un empoisonnement par le vert de Paris, qui est composé d'acétate de cuivre et d'acide arsenieux, deux poisons. Il faut se hâter de requérir le médecin, mais en attendant qu'il arrive, voici les mesures à prendre indiquées par Raspail :

Administrer sur le champ, du lait battu avec deux tiers d'once de craie (blanc d'Espagne en poudre) par pinte ou un blanc d'œuf également avec de

la craie; ensuite un petit verre d'eau de vie (brandy ou whisky) et aussitôt après, un demi verre d'huile. Si le vomissement se fait attendre, un ou deux grains d'émétique dans un verre d'eau. Le médecin fera le reste.

O. C.

PARLEMENT LOCAL

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 27.

Le Lieutenant-gouverneur sanctionne un grand nombre de bills et prononce le discours suivant :

Honorables MM. du Conseil Législatif,
MM. de l'Assemblée Législative.

Je désire vous offrir mes félicitations sur vos longs travaux pendant la présente session.

Cette session, la première du cinquième parlement de cette province, comptera parmi les sessions remarquables de la législature de Québec, et je suis heureux de constater qu'elle a été féconde en mesures importantes, pour le bien-être futur de la province.

Je vois, avec plaisir que vous n'avez pas oublié, dans vos octrois, la classe la plus intéressante de notre population et que l'agriculture et les nouvelles industries qu'elle développe ont reçu une large part des crédits que vous avez votés.

Vous avez réussi à équilibrer les recettes et les dépenses, en assurant à la province un revenu fixe, par la vente du chemin de fer que le gouvernement avait été autorisé à construire, et par l'impôt de taxes légères qui ne portent que sur les classes qui ont le plus prolité des améliorations publiques, et qui sont le plus en état de supporter cette charge.

Vous avez réduit, par cette vente, la dette provinciale, sans que pour cela, la province ne soit, en aucune manière, exposée à perdre les avantages qu'elle est en lieu d'attendre de l'exploitation de cette grande voie ferrée.

Vous avez couronné votre œuvre par la conversion de la dette flottante, en rentes de l'Etat, offrant ainsi à notre population l'occasion de faire des placements sûrs et commodes.

Ces résultats sont d'autant plus heureux que la Province pourra seconder, plus efficacement, les industries naissantes que vous avez encouragées jusqu'aujourd'hui, et engager les capitalistes à en établir de nouvelles sur notre sol.

Vous avez compris les besoins de notre époque, en attribuant une portion de notre immense territoire, encore inexploité, à la construction de nouvelles voies ferrées qui, en retour, décupleront nos ressources et développeront la colonisation, l'agriculture, nos mines et notre commerce.

Je suis heureux de constater qu'en faisant ces octrois généreux, vous avez pris soin de protéger la plus grande et la plus productive de nos industries nationales, le commerce de bois.

L'autonomie de notre Province a reçu un gage nouveau de protection dans la mesure que vous avez passée, réclamant l'intervention du ministère public de la province, devant les tribunaux, dans les cas où la constitutionnalité des lois provinciales et fédérales est mise en question.

La capitale, grâce à votre libéralité, aura bientôt son palais législatif et son palais de justice, dont la construction était demandée, depuis si longtemps.

Les grands travaux que nécessiteront les mesures que vous avez prises concernant l'achèvement de la ligne du chemin de fer provincial et son raccordement avec le chemin de fer de l'Intercolonial, inaugureront une ère nouvelle pour le commerce et fourniront aux classes ouvrières des éléments de bien-être et de prospérité, dont elles devront vous être reconnaissantes.

En modifiant la constitution, en ce qui regarde le personnel du Conseil Exécutif et la présidence du Conseil Législatif, vous avez satisfait à des exigences légitimes, tout en n'augmentant pas les charges de l'Etat.

Les autres mesures que vous avez adoptées pour perfectionner notre système législatif, administratif et politique devront être appréciées favorablement par la population de cette province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés avec autant d'empressement, et je n'oublierai pas que vous désirez les voir employés avec la plus sage économie.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif. Messieurs de l'Assemblée Législative ;

En prenant congé de vous, je forme des vœux, pour que la Providence vous récompense, vous et vos familles, du travail énergique et consciencieux que vous avez consacré à l'Etat et à votre Souveraine.

SEMINAIRE DE STE. THERESE.

Les plus fervents amis de l'éducation se réunissaient, mercredi, pour assister à la bénédiction de la première pierre du Petit Séminaire de Ste. Thérèse.

Sa Grandeur Monseigneur de Montréal présidait à la cérémonie. Nos principales maisons d'éducation n'ont pas manqué d'envoyer des représentants à cette fête qui les intéresse tout particulièrement. On remarquait parmi les principaux délégués : Mgr Raymond, du Séminaire de St. Hyacinthe; MM. Emaré et Gratton, de l'Evêché de Montréal; MM. Lévesque et Filiatrault, du Séminaire de Montréal; MM. Bégin et Laflamme, du Séminaire de Québec; le révérend P. Casault, S.J.; le révérend P. Lacasse, O.M.I.; M. Gaudet, du collège de l'Assomption; M. l'abbé Verrault, de l'Ecole Normale Jacques-Cartier; M. G. Thibault, V.F.; M. J. Perrault, V.F.; M. E. Demers, curé de Ste. Anne des Plaines, etc., etc.

Le Révérend M. Thibault de Longueuil, fit la célébration de la messe basse en présence de Sa Grandeur Monseigneur Fabre, et M. l'abbé Lévesque du Séminaire de St Sulpice, prononça le sermon de circonstance dont le texte *Surgamus et edificemus* faisait preuve d'un choix judicieux.

Le savant prédicateur plein d'un sujet aussi vaste, en fit le développement avec toute l'éloquence qu'on lui connaît.

Après le service divin, on dut procéder dans l'église de la paroisse, à la bénédiction de la pierre angulaire que l'on porta ensuite processionnellement à l'endroit où on devait la déposer. Par une faveur spéciale de M. le lieutenant colonel Ouimet, la musique la Cité se rendit pour la circonstance à Ste Thérèse, afin de rehausser par l'exécution de ses morceaux les mieux choisis l'éclat de cette belle fête.

Au moment où on allait déposer cette pierre qui doit faire la base d'une de nos gloires nationales, Sa Grandeur Monseigneur, du haut d'une estrade qu'il y avait là, commenta ce passage de l'Evangile du jour : *Nisi Dominus aedificaverit domum in vanum laboraverunt qui aedificant eam*; “ Si le Seigneur ne construit pas la maison, c'est en vain que travailleront ceux qui l'élèvent.

La cérémonie terminée, tous les invités à la fête se rendirent, musique en tête au Couvent où les dames du village leurs servirent un somptueux repas.

Les offrandes déposées sur la pierre pendant la cérémonie a formé la jolie somme de \$375.

Puisse toutes les âmes charitables et amies de l'éducation unir leurs efforts à ceux de ces hommes courageux, qui s'imposent tous les jours les plus grands sacrifices pour conserver au pays une institution qui a fait sa gloire en fournissant à la société des hommes de religion et de science.

Le regne du Christ.

Devant le spectacle d'un Dieu mourant de la main des hommes, la terre trembla, le voile du Temple se déchira, le rocher du Calvaire se fendit, le soleil voila sa face. Mais après cet hommage de la nature à son Auteur, les choses du monde reprirent leur aspect normal, et le sacrifice du Golgotha portant ses fruits, l'humanité rachetée, relevée, s'élança comme un géant dans la voie nouvelle que le Christ lui avait tracée. *Et exultavit ut gigas ad currendum viam!*

Alors quel changement dans la marche de l'humanité! Au lieu des hontes du paganisme, dans les pays mêmes où s'étaient étalées les turpitudes de la Grèce et de Rome, on vit soudain fleurir les gloires de l'Eglise dans la vertu des saints; les successeurs de Pierre avaient pris la place des Césars, et les prêtres de Jésus-Christ étaient partis à la conquête du monde par toutes ces voies romaines que la Providence de Dieu, dans ses mystérieux desseins, avait fait construire à leur intention.

Plusieurs fois, il est vrai, depuis l'ère de Constantin, l'ennemi de Dieu et des hommes, l'éternel vaincu du Calvaire, fit entendre sa voix formidable; plusieurs fois l'enfer bouleversa le monde; à certains moments la terre trembla encore et l'humanité fut profondément troublée; mais ce fut toujours en vain.

Après l'ère des hérésies, on vit le Pontificat de saint Grégoire-le-Grand; après les invasions des barbares et du mahométisme, le règne de Charlemagne; après les temps de corruption et d'ignorance, l'époque de Saint-Louis et la gloire de Thomas d'Aquin; après les humiliants désordres du schisme d'Occident, Léon X et le Concile de Trente! Jamais le divin secours promis à l'Eglise ne lui fit un seul instant défaut, et toujours on vit bien que le Christ régnait pour l'éternité!

Hélas! qui ne le sent! Nous sommes encore à l'heure actuelle dans un de ces moments de trouble profond et d'obscurcissement moral, comme l'enfer en a tant produit depuis le sacrifice du Calvaire. On dirait même qu'il réunit toutes ses énergies dans un suprême effort destiné à détruire d'un coup l'œuvre de la Rédemption.

Jésus-Christ était mort pour sauver toutes les âmes, et les théologiens affirment qu'il serait mort de même,

n'y en eût-il eu qu'une seule à sauver. Eh bien, l'enfer, incarné dans cette révolution que l'on a justement appelée *satanique*, déclare effrontément le dessein d'arracher toutes les âmes à l'Eglise, et, dans cette abominable pensée, il va jusqu'à rendre obligatoire l'enseignement de l'athéisme aux petits enfants.

C'est dépasser de beaucoup toutes les audaces du paganisme; c'est chercher l'impunité jusque dans l'abrutissement.

Est-ce que cependant l'enfer l'emportera; est-ce qu'il parviendrait à étouffer la vertu du sang rédempteur?

Voyez le monde; les enfants du Christ le couvrent tout entier; jamais à aucune époque, ils n'ont été si nombreux; presque partout ils sont opprimés, c'est vrai, mais leur Maître ne leur a point destiné les victoires terrestres, il ne leur a promis que le triomphe du Calvaire, c'est-à-dire le triomphe de l'âme sur le corps, de l'esprit sur la matière, du ciel sur l'enfer; il leur a dit de prendre leur croix, et de le suivre; *tollat crucem suam!*

Et cette croix, ils l'ont acceptée, ils l'acceptent.

On peut les persécuter et les martyriser, mais ils resteront partout l'honneur de l'humanité, mais on ne reconstruira aucune société humaine sans eux et sans cette croix de bois qui a sauvé le monde; on peut les abreuver d'humiliations, on peut briser la croix, comme on le fait en France, on peut précipiter de malheureuses nations dans les hontes innombrées où nous voyons le peuple français se débattre, mais ce sera toujours aussi vainement!

Vingt empires dorment dans les tombeaux qu'ils avaient creusés à l'Eglise, et il en sera de même à l'avenir; perpétuellement, les attentats des persécuteurs ne feront que hâter l'heure de la délivrance, et l'éternel hosanna de la résurrection, car le Christ, avons-nous dit, règne pour l'éternité: *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat!*

— (Courrier de Bruxelles).

UN CANADIEN.

M. J. D. Chartrand, autrefois comptable au bureau du *National* et qui a été capitaine adjudant du 65^{me} Bataillon, a pris, il y a quatre ou cinq ans, du service dans l'armée française, à la légion étrangère. Sa conduite, pendant la campagne du Sud-Oranais, lui a valu le grade d'adjudant.

Nous sommes heureux du succès militaire de M. Chartrand, qui est, croyons-nous, le seul Canadien qui ait pris du service dans l'armée française.

GUITEAU

Il est entendu que la visite de Reed à Boston a pour but de demander au juge Gray, un bref d'*habeas corpus* en faveur de Guiteau.

Les autorités à Washington ont demandé à James Van Heiz, de Newark, et de surveiller l'exécution de Guiteau et on lui a offert \$200 pour ses services.

Van Heiz a répondu qu'il accepterait, pourvu qu'on lui permette de se servir d'une potence comme celle dont il se sert dans le New Jersey et qu'on lui donne une somme plus considérable.

Cet homme a déjà pendu plusieurs criminels dans l'Etat de New Jersey et est d'une adresse remarquable.

Terrible Accident.

Un accident épouvantable a eu lieu sur la rue St. Joseph, vers 2 heures, cette après-midi.

Pendant que M. le contracteur Roy, de Sainte Cunégonde, était à aider à hisser une pierre de plus de 800 livres, la pierre s'est détachée et est venue s'abattre sur la tête de l'infortuné contracteur. La mort a été instantanée.

VISITE PASTORALE

Voici l'itinéraire de la visite Pastorale de Mgr l'évêque de Montréal—1882:

- 1er juin. La Visitation du Sault au Récollet.
- 6—Saint Thomas de Joliette.
- 7—Saint Charleb Borromée de Joliette.
- 8—Sainte Elizabeth.
- 9—Sainte Geneviève de Berthier.
- 12—Sainte Mélanie.
- 13—Saint Ambroise.
- 14—Sainte Béatrice.
- 15—B. Alphonse.
- 16—Saint Côme.
- 17—Sainte Emélie.
- 18-19—Saint Michel des Saints.
- 20—Saint Jean de Matha.
- 21—Saint Damien.
- 22—Saint Gabriel de Brandon.
- 23—Saint Félix de Valois.
- 24—Saint Norbert.
- 25—Saint Cuthbert.
- 26—La Visitation de l'Île du Pas.
- 27—Saint Barthélemi.
- 4 juillet—Saint Lin.
- 5—Saint Calixte.
- 6—Sainte Julienne.
- 7—Saint Théodore de Chertsey.
- 8—Saint Donat.
- 9—Saint Patrice de Rawdon.
- 10—Saint Alphonse de Liguori.
- 11—Conversion de Saint Paul.
- 12—Saint Jacques de l'Acadian.
- 13—Saint Alexis.
- 14—Saint Esprit.
- 15—Saint Roch de l'Acadian.
- 16—Saint Henri de Mascouche.
- 17—Saint Charles de Lachenaie.
- 20—La Purification de Repentigny.
- 21—Saint Sulpice.
- 22—Saint Antoine de Lavaltrie.
- 23—Saint Joseph de Lanoraie.

Dans le cours de septembre:

- L'Epiphanie.
- L'Assomption.
- Saint Paul l'Ermite.
- Saint Joseph de la Rivière des Prairies.

UN CRIME.

Mardi matin, deux individus, suédois d'origine, débarquaient du vapeur *Montréal*, et se rendait à l'hôtel California, tenue par M. C. Dumouchel. Ils se nommaient Johannes Olofsson et Johannes Jakobsson. Personne ne les connaissait ni savait d'où ils venaient, à peine si l'un d'entre eux seulement pouvait parler l'anglais. Jusqu'à hier soir, on ne remarquait rien d'étrange dans leur conduite, durant la journée, ils avaient pris tous deux quelques verres de boisson mais pas assez pour les déranger.

Hier soir, vers 7 heures, l'un d'eux, portant deux sacs de bagage, se présenta au bureau de M. Dumouchel, paya sa note et se retira, mais M. Dumouchel remarqua des taches de sang sur un des sacs qui portait le voyageur, cela lui donna quelques soupçons, d'autant plus qu'il semblait apporter les malles de son compagnon, alors M. Dumouchel ordonna à un de ses employés d'aller voir ce que faisait Olofsson. L'employé se rendit à la chambre de Olofsson, et vint dire à son patron que le voyageur était couché et ne pouvait l'éveiller. Alors M. Dumouchel soupçonnant quelque chose d'inusité se rendit lui-même à la chambre d'Olofsson, enleva les couvertures du lit et trouva l'inconnu baignant dans son sang.

Il fit aussitôt appeler le Dr. Ricard, qui ne pu que constater la mort. Le défunt portait à la tempe gauche une blessure horrible, de plus, il avait deux grandes plaies au cou, l'une à droite l'autre à gauche, les veines et les artères étaient tranchées. La lutte avait dû être terrible car les vêtements du défunt étaient déchirés. Après un nouvel examen, on découvrit une autre blessure dans la région du cœur, faite, apparemment avec un couteau.

De suite M. Dumouchel, courut au Bureau de la Police pour donner sa déposition et avertir les détectives du fait. Le sergent Richard et un constable arrêterent

bientôt Jacobsson et le conduisirent immédiatement dans les cellules de l'Hôtel-de-Ville. L'assassin ne fit aucune résistance et ne voulut répondre à aucune des questions qu'on lui posa. Ses mains et ses habits sont tout couverts de sang. D'après les papiers que l'on trouva sur le prisonnier, il appert qu'ils arrivaient tous deux de Liverpool par la ligne "Dominion". Le coroner doit tenir une enquête, ce matin.

26 mai

M. le Coroner Jones a tenu une enquête, ce matin, sur le corps du malheureux suédois tué, hier soir, dans un hôtel de la rue St. Paul, par la main d'un de ses compatriotes.

A neuf heures et demi, M. le Coroner fit venir les jurés dont les noms suivent:

Ferdinand Dion, Louis Lapointe, Antoine Vezina, L S Rivet, F Toupin, F Bruissière, Augustin Allaire, Edouard Lacas, J L Richard, S Larchevêque, A Lamontagne, D Brodeur, A Côté, C Jencheraud et J Houle.

MM. les médecins A. T. Brosseau et C. Ricard sont assermentés.

On a dû retenir les services de M. le consul Suédois Wolfe qui est assermenté pour servir d'interprète auprès du prisonnier qui ne comprend ni le français, ni l'anglais. Après avoir été assermentés, les jurés accompagnés de M. le coroner et des médecins, sont allés faire la visite du cadavre, après quoi Cyprien Dumouchel le propriétaire de l'hôtel California étant assermenté dépose comme suit:

"Le défunt et le prisonnier sont arrivés ici mardi matin. Ils avaient deux portemanteaux et une valise. Ils ont occupé la même chambre. Le défunt paraissait aimer la boisson; mardi et mercredi mon domestique a couché dans la même chambre que le défunt et le prisonnier. J'ai vu le défunt pour la dernière fois hier après-midi vers quatre heures; il était dans la buvette; et j'ai vu le prisonnier vers 2 heures hier et je suis monté à sa chambre pour me faire payer de lui.

Le prisonnier me disait par signes qu'il n'avait pas d'argent et le défunt me disait aussi que le prisonnier n'en avait pas. J'ai alors demandé au défunt s'il voulait payer pour le prisonnier. Il m'a dit: Non. Ils étaient à jeun tous les deux. J'ai alors demandé au défunt si le prisonnier avait des effets, il m'a répondu qu'il avait un portemanteau rempli. Ils me devaient chacun trois piastres. Olofsson, le défunt, m'avait donné deux piastres et m'a répété qu'il ne payait pas pour le prisonnier. Le prisonnier ne m'a rien donné. Je suis alors descendu en bas et les ai laissés tous deux dans la chambre. A quatre heures, Olofsson est descendu à la buvette; il était seul. Il a alors pris un verre de bière et est remonté. Ils sont alors tous deux disparus et ne les ai revus qu'à sept heures hier soir. C'est vers cette heure là que j'étais couché sur le sofa, dans ma buvette; la servante a vu passer le prisonnier avec deux portemanteaux; il s'en allait; elle a de suite attiré l'attention de Madame Dumouchel qui vint m'en avertir et m'a dit de l'envoyer chercher. Mon homme, Jérémie, est allé le chercher; il lui a fait signe de revenir.

Le prisonnier a alors déposé les portemanteau sur le trottoir et s'en est revenu. Jérémie a pris les deux portemanteaux et a suivi le prisonnier jusque dans ma buvette. En entrant dans ma buvette, le prisonnier m'a donné son porte-monnaie qui contenait des billets de banque et de l'argent dur. Je lui remis le porte-monnaie il m'a alors donné \$1.75 en argent dur. J'ai alors dit à mon homme, Jérémie: "Va dire à son compagnon de descendre." Je voulais lui demander si c'était à lui ces deux portemanteaux. Jérémie est monté, et le prisonnier l'a suivi. Quelques instants après, Jérémie est revenu disant qu'il ne pouvait le réveiller. Je suis alors monté et le prisonnier m'a suivi. J'ai poussé le défunt et, voyant qu'il ne bougeait pas, j'enlevai la couverture et l'essuie-main qu'il avait sur la figure. J'ai aperçu du sang sur l'œil gauche; j'ai écouté pour voir s'il soufflait, je passai ma main sur son visage et sur sa main, je les trouvai froids. Le prisonnier était alors fort excité et parlait un langage que je ne comprenais pas.

J'ai vu du sang sur les mains du prisonnier il y avait aussi du sang sur l'argent qu'il m'avait donné. Je lui ai alors remis cet argent et suis descendu. Le prisonnier m'a suivi, il tremblait. J'ai dit à deux hommes d'en avoir soin, et suis allé chercher la police. Deux hommes de police sont arrivés, il ont fouillé le prisonnier et ont trouvé sur lui deux montres qui appartenaient au défunt. Ces deux montres me sont maintenant exhibées et je les reconnais comme étant celles que portait le défunt:

Les portemanteaux que le prisonnier avait essayé d'emporter ainsi qu'un couteau de poche trouvé sur sa personne, sont actuellement identifiés par la police. Je n'ai pas trouvé d'instrument tranchant dans la chambre du défunt. Sur la demande de M. le Coroner au prisonnier de questionner le témoin, le prisonnier répond qu'il n'a aucune question à poser. Il se contente de nier qu'il y avait du sang sur sa main et sur l'argent qu'il avait donné au témoin.

Joséphine Boulay, étant assermentée, dépose comme suit: Je suis à l'emploi de M. Dumouchel. Le prisonnier et le défunt occupaient la même chambre, le No 13.

Hier soir, vers six heures et demie j'ai vu sortir le prisonnier avec deux portemanteaux; elle corrobore ensuite le témoignage de M. Dumouchel.

A 1 heure p. m., l'enquête s'ajourne à 9 heures demain matin. Le cadavre a été transporté à la morgue.

A neuf heures ce matin, l'enquête s'est continuée devant M. le coroner Jones.

Jérémie Dupré, étant assermenté dépose et dit comme suit: Je suis à l'emploi de M. Cyprien Dumouchel, le propriétaire de cet hôtel, depuis quinze jours.

M. le docteur Ricard, fait comme suit la lecture du rapport de son examen extérieur du cadavre.

"Arthur Ricard, docteur en médecine, étant assermenté dépose et dit: Le 25 de mai courant, entre sept et demie et huit heures du soir. J'ai été appelé à l'hôtel California tenu par M. Dumouchel, rue St Paul, pour un homme blessé du nom de John Olofsson. J'ai constaté de suite que cet homme était sans vie. Voici l'état dans lequel j'ai trouvé son corps. Il était dans le décubitus dorsal. Sa figure était penchée un peu à droite.

Le corps présentait plusieurs blessures considérables, surtout à la partie antérieure du cou et d'où s'était échappé une grande quantité de sang qui était répandu sur le devant de la chemise, dans ses hardes et sur son lit.

Sur le sourcil gauche, il y avait une blessure dans laquelle on pouvait introduire le bout du doigt. Cette blessure n'affectait que la peau. L'os en dessous n'était pas atteinte. Cette blessure paraît faite par un instrument contondant.

Le cou présentait à la partie antérieure deux ouvertures considérables, une à gauche et une à droite, et sous le bord de la mâchoire. Ces plaies étaient remplies de sang et elles s'étendaient à travers le cou jusqu'à la colonne vertébrale. J'ai constaté une autre blessure dans la poitrine du côté du cœur faite par un instrument mince et pointu.

J'ai trouvé les fragments d'une bouteille à bière autour du corps et sur le lit. Les blessures du cou paraissent à première vue suffisantes pour causer la mort.

MM. Arthur Rivard et Alfred T. Brosseau, docteurs en médecine, de la cité de Montréal, ayant été dûment assermentés, déposent et disent:

Le vingt-six mai dix-huit cent quatre-vingt-deux, nous avons fait l'examen externe et interne du corps de John Olofsson.

Le corps présentait à l'extérieur cinq blessures dont une à l'angle externe de l'os frontal gauche trois à la partie antérieure du cou et l'autre près du sein gauche. Quatre de ces blessures présentaient des caractères, des plaies faites par un instrument tranchant. La cinquième paraissait avoir été faite par un instrument contondant.

1^{re} Blessure. — Blessure à la poitrine. Cette blessure est située à un demi pouce à gauche du bord du sternum dans le cinquième espace intercostal. La longueur de la blessure est d'un demi pouce, sa direction est oblique de bas en haut de dehors en dedans; l'instrument a entamé le cartilage costal.

Le sternum enlevé, nous trouvons en dessous et vis-à-vis de la plaie, un épanchement de sang. La blessure se continue à travers le péricarde duquel s'écoule un liquide sero-sanguinolent assez abondant, (environ 3 ou 4 onces). Cette plaie du péricarde est de même étendue et à la même direction que celle de la peau; elle a donc été produite du même coup et par le même instrument.

Le péricarde étant alors largement incisé, nous trouvons dans sa cavité, un énorme caillot de sang pouvant former huit onces de sang.

En examinant attentivement le cœur, nous constatons une blessure en tout semblable aux deux premières qui traverse les parois cardiaques et pénètre dans le ventricule droit, ce qui explique la présence de cette grande quantité de sang coagulé dans le péricarde.

2^{ème} Blessure.— Nous trouvons une blessure transversale à la partie supérieure et antérieure du cou; cette blessure a près de

3 pouces de longueur, mais elle est superficielle et n'intéresse que la peau.

3ème Blessure :—

Nous constatons une troisième blessure qui s'étend du menton à la partie supérieure du cou ; elle a une forme angulaire. D'un côté elle mesure près de trois pouces ; de l'autre près de deux pouces ; sa profondeur et sa largeur sont considérables. L'instrument vulnérant, a traversé tous les tissus de la région artérielle, et ne s'est arrêté que sur les apophyses transverses des vertèbres cervicales moyennes (3e et 4e). La glande sous maxillaire a été incisée au passage, les muscles omohyordiens et sterno-hyordiens en partie coupés. Mais (lésion bien plus grave) la veine jugulaire interne présente deux perforations assez larges pour permettre l'introduction du manche du scalpel.

Les artères carotides ainsi que les principaux nerfs de cette région sont cependant restés intacts.

4e blessure.—La quatrième blessure est située sur le côté gauche du cou à $\frac{3}{4}$ de pouce en dessous du maxillaire inférieur en dedans et parallèlement au muscle sternomatoïdien, elle mesure deux pouces de longueur.

5e blessure—Cette blessure sise à l'angle du frontal gauche, a environ un pouce d'étendue, ses bords sont contus, meurtris, elle a été faite pas un instrument contondant ; elle est peu profonde et ne présente en elle-même aucune gravité, mais il est possible que le coup qui a infligé cette blessure ait produit une commotion cérébrale qui ait fait perdre connaissance au blessé.

L'estomac contenait environ huit onces de liquides et d'aliments non digérés, parmi lesquels nous avons reconnus des oignons, de la chaire de veau. Nous n'avons pu distinguer l'odeur de l'alcool.

Nous concluons ce rapport en faisant observer que le malheureux a reçu deux blessures essentiellement mortelles : 1o celle du cœur ; 2o celle de la veine jugulaire interne

(Signé), ARTHUR RICARD, M.D.
A. BROUSSEAU, M.D.

Jérémie Dupré continue ensuite sa déposition et corrobore le témoignage du témoin Dumouchel.

Au moment où le témoin terminait sa déposition, M. le détective Arcand et le sergent Richard remettaient à M. le coroner Jones, un couteau poignard, dont la lame est de trois pouces de longueur, et qu'ils ont trouvé caché dans le fond du porte-manteau de l'accusé. La lame est teinte de sang.

L'enquête s'ajourne ensuite à 9 heures, lundi matin.

(Suite de l'enquête.)

27 mai.

M. le Coroner Jones a continué l'enquête, hier après-midi.

Le constable F. X. Lafleur produit les objets qui ont été trouvés sur la personne du prisonnier, lors de son arrestation : deux montres, une pipe en bois, une bourse contenant \$3 en billets de banque, quatre pièces d'or, six pièces de 25 centins et un étui à lunettes. Les billets de banques sont tachés du sang du défunt.

Job Trempe dans sa déposition déclare qu'il avait fait l'arrestation du prisonnier en compagnie du sergent Richard et du constable Saint Jean.

Il dit que le prisonnier avait du sang sur les jointures et dans la paume des mains.

Le détective Ludger Arcand dit qu'il a fouillé la malle du prisonnier et celle du défunt. Dans la malle du prisonnier il a trouvé le couteau ensanglanté qu'il produit devant les jurés.

Le sergent Richard donne son témoignage qui corrobore celui des témoins précédents.

Les jurés après une courte délibération ont rendu un verdict de meurtre avec préméditation contre John Jacobsen.

NOUVELLES DIVERSES.

Deux trains sont venus en collision près de Heidelberg, Allemagne. Huit personnes ont été tuées et vingt sérieusement blessées.

Hanlan est arrivé à Halifax. Il dit avoir refusé £1,000 pour un séjour de 6 mois en Angleterre, les sports tenaient beaucoup à le garder.

Le président de la Chambre des Communes a reçu du greffier de la Cité de Waterford, Irlande, une cor-

respondance exprimant les sentiments de gratitude des membres du Conseil de Ville de Waterford envers les membres de la Chambre des Communes du Canada pour les résolutions de condoléances qui ont été adoptées en Chambre touchant les derniers événements en Irlande.

Huit détenus se sont échappés avant hier de la prison de Tuscaloosa, Alaba. Ils ont coupé le morillon de la porte de fer de leur cellule, et quand le geôlier, qui ne se doutait de rien, a ouvert la porte d'entrée de la prison ils se sont précipités ensemble sur lui, l'ont étourdi en le frappant sur la tête et se sont enfuis. Parmi les évadés il y a un meurtrier, Bob Pickens, et un voleur de grand chemin, Perry Caldwell.

Nous lisons dans le *Messageur* :

“Le major J. Edmond Mallet a été nommé Vice-Président de l'Union Nationale des sociétés catholiques de jeunes gens aux Etats-Unis, à la convention qui vient d'avoir lieu à Boston.

Nous félicitons cordialement ce Canadien distingué de l'honneur qui vient de lui être décerné. Le major Mallet est un écrivain catholique de mérite, et un ami dévoué des canadiens émigrés, comme il a su le montrer en plusieurs circonstances.

Hier, entre 2 et 3 heures, on tenait une assemblée politique dans une salle publique à St Octave, dans le district de Québec, quand le plancher s'effondra et 200 personnes tombèrent du deuxième étage à l'étage inférieur. Un M. Fortin reçut des blessures si graves qu'il succomba à sept heures hier soir. Il était marié, mais n'avait pas d'enfants. Deux autres personnes ont été légèrement blessées.

On écrit de Mille Vaches, Saguenay :

“Depuis plusieurs semaines, les hommes des chantiers sont inactifs et attendent la crue des eaux pour descendre les billots. La température est excessivement froide. La truite a fait son apparition dans les pêches du Sault aux Moutons. M. Argall a fait construire les édifices nécessaires pour établir une manufacture de peintures dans cette paroisse. Les opérations commenceront dans deux mois.

Les fermiers de beaucoup de sections se plaignent de la température du printemps actuel. Dans le district de la vallée d'Ottawa spécialement le printemps est très en retard. La végétation est arrêtée par le froid et les vents, et il est malheureusement à craindre que les animaux ne souffrent du manque d'herbe, laquelle n'a pas commencé à pousser. Tout peut cependant revenir à son état normal avec un peu de chaleur. Les signes d'une bonne récolte ne sont pas aussi nombreux à cette époque qu'ils l'étaient à pareille époque, l'an dernier.

Mercredi, vers midi, une explosion de gaz a eu lieu dans la houillère Kohinoor, à Shenandoah, Pennsylvanie, E. U. On a retiré de la mine quatre ouvriers très grièvement brûlés et les corps de quatre autres, McDonald, Igo, Straub, le quatrième méconnaissable. Aux derniers avis, seize hommes étaient encore dans la mine. On pense que le nombre des tués sera de quatorze. Il faut noter que le danger était connu d'avance, et que

quand les mineurs sont allés au travail, le matin, le boss leur a recommandé, en leur remettant des lampes de sûreté, d'être d'une prudence extrême, attendu que la mine était pleine de gaz. On suppose que l'explosion a été causée par une imprudence de quelqu'un des mineurs.

Vendredi matin, vers dix heures, un pénible accident est arrivé dans la paroisse Saint François, Beauce. Plusieurs hommes travaillaient sur la voie du chemin de fer Québec central, quand tout à coup une masse de terre se détacha et vint s'abattre sur les malheureux journaliers. L'un d'eux fut enseveli et ses compagnons s'en retirèrent avec des contusions plus ou moins sérieuses.

Comme de bien entendu, on s'empressa de secourir l'infortuné jeune homme, mais lorsqu'on le releva, il donnait à peine signe de vie, et trois heures plus tard il expirait.

Ces jeunes gens, venus de la Jeune Lorette, n'avaient commencé que ce matin-là à travailler.

Partis depuis quelques jours seulement, gais, plein d'espérances, les parents de ces hommes ne s'attendaient guère à un retour aussi pénible. Cette nouvelle a causé une profonde sensation dans toute la paroisse où le défunt était estimé.

CHRONIQUE LOCALE.

Accident — Dolphis Lajoie, journalier, âgé de 34 ans, et domicilié au No. 101, rue Versailles a été transporté, ce matin, à l'hôpital Notre-Dame pour subir l'amputation de trois doigts, horriblement meurtris. L'accident eut lieu dans le moulin à scie de M. Ostell où Lajoie était employé.

Cruauté aux animaux — Samedi après-midi, les constables Green et Lasalle opérèrent l'arrestation d'un individu, du nom de William Murray, pour avoir battu et traité d'une manière cruelle, une vache qu'il menait à la boucherie. Murray a comparu ce matin en Cour du Recorder, et Son Honneur l'a condamné à \$5 d'amende ou à 8 jours de prison.

Enquête du coroner — Samedi, le coroner a tenu une enquête sur le cadavre du noyé trouvé dans les Ecluses des moulins de M. McDougall. Le corps ne portait aucune marque de violence, on n'a pu l'identifier. Le défunt était catholique car on trouva sur lui un scapulaire, et un rosaire. Le jury a rendu un verdict de “Trouvé noyé.” Il a été inhumé dans le cimetière de la Côte des Neiges.

Tentative de suicide — Hier soir, l'agent de police riveraine Cunningham était de service près du pont noir, sur le canal, vers 7 heures et demie, il vit une jeune femme assez bien mise se promener sur le bord du canal, il surveilla attentivement tous ses mouvements, tout à coup, la malheureuse se jeta la tête la première dans le canal, l'agent police aidé d'un employé se portèrent immédiatement à elle, et réussirent à la retirer de l'eau. Elle essaya encore une fois de se noyer, quand elle vit qu'elle ne pouvait mettre ses desseins à exécution. Elle pria l'agent de la laisser s'en aller.

La colonisation — Trois Pères Jésuites partiront prochainement pour le lac Nominique. M. le curé Labelle, qui veille toujours, avec sa sollicitude accoutumée, sur ses diverses colonies du Nord, s'occupe actuellement de préparer leur installation. Les personnes charitables et patriotiques, désireuses de contribuer à une si belle œuvre, peuvent des dons soit en argent, soit en articles d'ameublement ou autres, au collège Ste Marie, d'ici à quelques semaines.

Décision importante — Il y a quelque temps, M. Durnford, l'inspecteur des licences institua des procédés judiciaires contre la compagnie de navigation Richelieu et Ontario pour avoir permis la vente sans licences de boissons enivrantes dans les buvettes de ses bateaux.

La preuve mit en fait que les licences qui permettaient la vente des boissons dans ces bâtiments étaient émises hors des limites de la province de Québec et la cour Supérieure décida que l'opération de telles licences ne s'étendait pas à la province de Québec.

En conséquence, la compagnie fut condamnée à payer l'amende et les frais de l'action.

Appel fut interjeté de ce jugement qui vient d'être confirmé.

L'honorable juge en chef a exprimé l'opinion que la vente de boissons enivrantes dans la province de Québec, soit sur la terre, soit sur eau, n'est pas légale si on ne procure pas une licence dans cette province.

Ventes effrayantes.—Les pharmaciens de cette ville font un très grand débit de l'Huile Saint-Jacob. Un d'entre eux, que nous avons visité, samedi après-midi, nous a dit que, bien que ses premières ventes fussent nombreuses et considérables, elles ont doublé depuis quelque temps.

Un autre a dit que l'Huile est si populaire, qu'il ne voudrait pas s'en passer. Tous ceux à qui nous en avons parlé en font les plus grands éloges et disent qu'il faut que ce remède opère de nombreuses guérisons, puisque la demande en est si grande.

Tout le monde a la fièvre de l'Huile Saint-Jacob et tous font bien, et la confiance en elle augmente chaque jour. En vérité, il n'en serait pas ainsi, si ce remède n'opérait pas tant de guérisons.

L'HUILE ST-JACOB
MARQUE DU COMMERCE



LE GRAND
REMEDÉ ALLEMAND
POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enfures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE.,
Baltimore, Md., U. S. A.

“LA FEUILLE D'ERABLE”

EDITION HEBDOMADAIRE DU

“COURRIER DE MONTREAL”

ABONNEMENT :

Un An \$1.00
Six Mois 0.50

Payable d'avance.

[Frais de port payés par l'Editeur.]

ANNONCES :

25 cts. par ligne pour chaque insertion

L. D. DUVERNAY,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE,

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

8, rue St. Gabriel,